

**Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent du commerce international : « La relation entre le Canada et les États-Unis et ses répercussions sur les industries des véhicules électriques et du bois d'œuvre et sur d'autres secteurs »**

## INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au rapport intitulé « *La relation entre le Canada et les États-Unis et ses répercussions sur les industries des véhicules électriques et du bois d'œuvre et sur d'autres secteurs* », que le Comité permanent sur le commerce international a déposé à la Chambre des communes.

Le gouvernement du Canada est reconnaissant envers le Comité pour son travail et accueille favorablement l'analyse, les points de vue et les recommandations dont il lui a fait part à la suite des consultations que le Comité avait menées auprès d'un large éventail d'intervenants. Dans son rapport, le Comité dégage les priorités des intervenants canadiens ayant un intérêt dans la relation entre le Canada et les États-Unis dans les secteurs des véhicules électriques et du bois d'œuvre et recommande au gouvernement du Canada des mesures à prendre. La réponse proposée est présentée ci-dessous recommandation par recommandation.

Le gouvernement tient à remercier le Comité pour son rapport et pour l'intérêt constant qu'il porte aux questions relatives au commerce et aux investissements.

### **Recommandation 1**

**Que le gouvernement du Canada élabore de nouvelles politiques et mette en œuvre d'autres mesures visant à électrifier les transports au Canada. Le cas échéant, ces efforts devraient inclure une collaboration avec les gouvernements au Canada, aux États-Unis et au Mexique, ainsi qu'avec d'autres intervenants compétents. De plus, par souci de normalisation, le gouvernement du Canada devrait continuer de travailler avec ses homologues des provinces et des territoires pour bonifier le réseau national d'infrastructures de véhicules électriques.**

**Réponse :** Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions du secteur des transports en favorisant les moyens de transport électrifiés et sans émission. Le gouvernement a mis en place une série de mesures stratégiques visant à accroître l'adoption des véhicules électriques dans tous les modes de transport, mesures qui ont été élaborées à la suite de consultations avec les principaux intervenants.

L'électrification du secteur des transports du Canada est essentielle à la réduction des émissions du Canada. C'est pourquoi le gouvernement élabore des règlements sur les ventes de véhicules à émission zéro pour s'assurer que 100 % des nouveaux véhicules légers d'ici 2035 et 100 % des ventes de véhicules moyens et lourds neufs d'ici 2040 (dans la mesure du possible) seront des véhicules zéro émission.

Ces réglementations sont soutenues par des investissements importants visant à accroître la demande de véhicules zéro émission, tels que 2,3 milliards de dollars en incitatifs à l'achat de véhicules légers à zéro émission et 547,5 millions de dollars en incitatifs à l'achat de véhicules moyens et lourds à zéro émission. Cela inclut également 1,2 milliard de dollars pour soutenir l'installation de plus de 85 000 stations de recharge et de ravitaillement en hydrogène dans tout le Canada, et 76 millions de dollars pour soutenir des projets d'infrastructures novatrices de recharge et de ravitaillement en hydrogène de nouvelle génération. De plus, le gouvernement coordonne ses investissements dans le transport en commun à zéro émission avec la Banque de l'infrastructure du Canada, qui s'est engagée à investir 1,5 milliard de dollars dans des autobus à zéro émission dans le cadre de son plan de croissance triennal. Le gouvernement du Canada explore aussi activement les possibilités d'électrification accrue dans des domaines tels que les véhicules de transport de marchandises moyens et lourds, le transport maritime et ferroviaire, et ce, au moyen de projets d'innovation et d'une collaboration avec des partenaires industriels. Il fait également avancer le projet de train à grande fréquence qui, une fois achevé, offrira aux passagers une expérience améliorée grâce à un service des plus fréquents, rapides et fiables sur un réseau essentiellement électrifié dans le corridor très utilisé reliant Toronto et Québec.

Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour que tous les Canadiens aient accès à des transports propres. Le gouvernement du Canada évalue continuellement de nouvelles possibilités de collaboration avec les principaux intervenants et les gouvernements de l'ensemble de l'Amérique du Nord, notamment ceux des provinces et des territoires, afin de mettre en place une approche standardisée et unifiée.

## **Recommandation 2**

**Que le gouvernement du Canada tienne des consultations au sujet de la production de véhicules électriques, de batteries et de pièces d'automobiles, ainsi que sur le développement des chaînes d'approvisionnement associées. Plus particulièrement, le gouvernement devrait consulter ses homologues des provinces et des territoires, ainsi que des consommateurs et des représentants de groupes syndicaux et d'associations d'affaires des secteurs suivants : la production de véhicules électriques, de batteries et de pièces d'automobiles et de l'extraction des minéraux critiques. Avant d'entreprendre des consultations, le gouvernement devrait envisager de publier un livre blanc sur le thème de l'électrification des transports au Canada, en mettant l'accent sur les biens et services produits et exportés par le secteur des véhicules électriques et autres secteurs connexes.**

**Réponse :** Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation. S'assurer que le secteur de l'automobile (l'un des plus importants secteurs manufacturiers du Canada) et le nouvel écosystème des batteries sont à la fois compétitifs et bien placés pour réussir a été et demeure une priorité. À cette fin, le gouvernement a rassemblé des contributions importantes et suivies sur l'électrification des transports et la façon dont celle-ci soutient le plan d'ensemble du gouvernement pour la réduction des émissions.

Au fur et à mesure que l'électrification s'est accélérée, le gouvernement a mobilisé les acteurs de l'industrie (constructeurs automobiles et fournisseurs, syndicats, associations professionnelles, organisations non gouvernementales et groupes de consommateurs) dans le cadre d'une myriade de consultations sur les politiques et les programmes. Ces consultations ont permis d'élaborer la série de mesures actuellement en place, et d'autres consultations sont prévues.

En ce qui concerne les véhicules électriques et leur adoption par les consommateurs, le gouvernement a réuni, au début de l'année 2017, un groupe consultatif d'experts issus de l'industrie, du monde universitaire et de la société civile pour le conseiller sur l'adoption par les consommateurs, l'offre de production, les infrastructures de recharge et la sensibilisation aux véhicules électriques. Les conclusions tirées ont été prises en compte lors de la conception des mesures incitatives pour les consommateurs, des investissements dans les infrastructures de recharge et des investissements nécessaires dans le secteur. Par la suite, le gouvernement a commandé des consultations sur la chaîne de valeur des batteries et sur la façon dont le Canada peut soutenir la concurrence à l'échelle mondiale tout au long de la chaîne de valeur en utilisant une approche stratégique « des mines à la mobilité » pour définir les politiques et les activités d'investissement visant à développer le secteur. Ces consultations ont débouché sur un rapport « Ce que nous avons entendu » et ont aidé à définir la *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques*.

Le gouvernement consulte régulièrement l'industrie, les organisations non gouvernementales et les groupes de consommateurs et organise des discussions bilatérales sur l'élaboration de politiques en matière de véhicules zéro émissions (VZE). Alors que le nombre de ces véhicules augmente et que le secteur automobile du Canada s'oriente de plus en plus vers la production de véhicules à faible émission ou à émission zéro, le gouvernement lance un groupe conseil en matière de VZE, qui rassemblera les parties pour qu'elles proposent des solutions visant à accélérer la transition vers des VZE, en discutent et travaillent ensemble à leur mise en place. Ce nouveau groupe conseil aidera à évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs canadiens de vente de VZE et fournira des conseils visant à renforcer les politiques existantes en matière de VZE ou à cerner des mesures supplémentaires à envisager.

L'élaboration de la *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques* s'est appuyée sur une série de discussions et de consultations. Le gouvernement a organisé de nombreuses discussions tout au long de l'élaboration de la Stratégie, notamment une série de tables rondes ministérielles avec l'industrie, ainsi que des rencontres bilatérales et multilatérales avec des partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux. Le gouvernement a également publié un document de travail, qu'il a soumis pour les commentaires du public du 14 juin au 16 septembre 2022. Le document a suscité plus de 120 avis : des contributions de partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, d'entreprises et d'associations industrielles, y compris de la part de représentants du secteur automobile et d'autres chaînes de valeur de minéraux critiques, du milieu universitaire, d'organisations syndicales et d'organisations environnementales, ainsi que du grand public. La *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques* s'appuie sur la vision, les principes et les orientations stratégiques du Plan canadien pour les minéraux et les métaux, lequel a été élaboré en collaboration avec les provinces et les territoires sur la base de discussions avec, entre autres intervenants, des représentants de l'industrie et d'entreprises autochtones.

Par la suite, en plus de discussions périodiques avec les intervenants de l'ensemble du secteur des batteries, le gouvernement du Canada a organisé conjointement avec Accélérer, (l'alliance canadienne de la chaîne d'approvisionnement des VZE) une consultation à l'échelle de l'industrie, qui a eu lieu à Toronto en septembre 2022. Le but était de consulter les intervenants sur la mesure du succès, en ce qui concerne les investissements fédéraux dans l'écosystème des batteries, et d'envisager de nouveaux domaines d'intervention à privilégier.

### **Recommandation 3**

**Que le gouvernement du Canada envisage de nommer un conseiller sur l'électrification des transports au Canada. Ce conseiller devrait travailler avec tous les intervenants concernés par les politiques et mesures fédérales pertinentes, y compris ceux qui participent à la recherche, au développement, à l'innovation et à la production de batteries électriques et de pièces d'automobiles, ainsi que de véhicules électriques, d'autobus, de camions, de bicyclettes et d'autres moyens de transport terrestre.**

**Réponse :** Le gouvernement appuie cette recommandation. Adoptant une approche « des mines à la mobilité », le gouvernement du Canada a entrepris d'importantes consultations auprès des intervenants, lesquelles sont étayées par le plan du gouvernement pour la réduction des émissions — un plan qui englobe tous les modes de transport et qui décrit de quelle manière leur électrification peut contribuer à réduire les gaz à effet de serre.

L'idée de nommer un conseiller a des précédents. En 2015, les gouvernements du Canada et de l'Ontario, avec le Conseil du partenariat pour le secteur canadien de l'automobile, ont créé un comité chargé de promouvoir le secteur canadien de l'automobile sur un marché de plus en plus compétitif. Dans ce cadre, un « conseiller pour le secteur automobile » a été chargé de présider le comité et de fournir des conseils stratégiques sur la façon d'attirer les investissements et d'assurer le succès à long terme du secteur. Le travail du conseiller a culminé par la présentation, en 2018, du rapport intitulé « En route pour gagner », qui éclaire depuis les décisions du gouvernement.

Au fur et à mesure que les véhicules à émission zéro (VZE) se répandront, il faudra évaluer non seulement les obstacles actuels à l'adoption par les consommateurs, mais aussi les problèmes émergents, et beaucoup d'entre eux nécessiteront de modifier la série de mesures fédérales en place. Le gouvernement a bien compris qu'il est nécessaire de procéder en consultation avec l'ensemble des intervenants et de discuter des problèmes collectivement pour que chacun puisse donner des conseils. À cette fin, le gouvernement lance un groupe conseil en matière de VZE. Jouant un rôle semblable à celui du conseiller qui est recommandé, ce nouveau groupe conseil aidera à évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs canadiens de vente de VZE et fournira des conseils visant à renforcer les politiques existantes en matière de VZE ou indiquera des mesures supplémentaires à envisager.

### **Recommandation 4**

**Que le gouvernement du Canada assure la mise en place de politiques et de mesures qui mèneront à un niveau élevé de production de véhicules électriques, de batteries et de pièces d'automobiles, ainsi qu'à l'exploitation minière de minéraux critiques. De plus, le gouvernement devrait assurer la présence de chaînes d'approvisionnement fiables pour ces produits. Enfin, il devrait prendre rapidement les deux mesures suivantes : mettre en œuvre la prochaine stratégie fédérale sur les minéraux critiques et ajouter le phosphate à la liste des minéraux critiques du Canada.**

**Réponse :** Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement s'est engagé à assurer le succès continu de l'industrie automobile canadienne et la production de véhicules électriques, de

batteries, de pièces automobiles et de minéraux critiques. Les politiques et les mesures décrites dans le plan climatique canadien sont conçues pour promouvoir le développement et l'adoption de ces technologies au Canada.

Le passage à la production de véhicules électriques est une entreprise à grande échelle et à haut risque pour l'industrie automobile et pour tous les ordres de gouvernement. Les nouveaux investissements se traduiront par un réoutillage complet des usines de montage existantes et nécessiteront des ressources considérables à un moment où l'industrie continue de faire face aux défis de la chaîne d'approvisionnement. Le gouvernement du Canada s'entretient régulièrement avec les membres d'une grande variété de secteurs des chaînes d'approvisionnement de l'automobile et des batteries dans le cadre de son travail de surveillance et d'investissement dans la transition du secteur vers l'électrification.

La nouvelle génération de véhicules électriques nécessitera un approvisionnement massif en batteries. Le Canada jouit d'une situation unique, car il est l'un des seuls pays à avoir accès aux principaux matériaux critiques nécessaires à la production de batteries d'accumulateurs pour véhicules électriques, tout en disposant d'énergie propre et abondante. Au cours des trois dernières années, le Canada a réussi à attirer des investissements majeurs dans la chaîne d'approvisionnement des batteries, notamment pour la production de matériel actif pour cathode, un composant de grande valeur des batteries.

Les investissements à grande échelle dans les batteries sont générationnels, car ils stimuleront notre économie et amélioreront l'environnement pour les décennies à venir, grâce à la réduction des gaz à effet de serre associée au passage aux véhicules électriques. Alors que les industries canadiennes de l'automobile et des batteries cherchent à accélérer la transition et à tirer profit de l'électrification des transports, le Fonds stratégique pour l'innovation reste bien positionné pour servir de véhicule majeur par lequel le gouvernement du Canada investit dans l'avenir de ces deux secteurs. Les investissements en cours dans la décarbonisation du système électrique au Canada continueront à améliorer la proposition de valeur d'investir au Canada, au moment où les fabricants de véhicules en aval cherchent de plus en plus à décarboniser leurs chaînes d'approvisionnement.

Le budget de 2022 propose de fournir jusqu'à 1 milliard de dollars sur six ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2024–2025, pour le Fonds stratégique pour l'innovation. Combinée à un montant de 500 millions provenant du financement du programme en place, cette mesure fournira 1,5 milliard d'aide ciblée aux projets de minéraux critiques, en accordant la priorité aux demandes concernant la fabrication, la transformation et le recyclage, dans le but de faire progresser le développement des chaînes de valeur qui permettent la transition vers une économie verte et numérique. Le renforcement des capacités de traitement intermédiaire à valeur ajoutée des métaux pour batteries favorisera une plus grande intégration verticale de la chaîne de valeur nationale des véhicules électriques, ce qui réduira les risques liés à l'approvisionnement et le recours aux importations.

Comme preuve de ces politiques en action, depuis 2018, les secteurs de l'automobile et des batteries ont investi près de 16 milliards de dollars dans le domaine des véhicules électriques et des batteries au Canada, soutenus par plus de 2 milliards de dollars d'investissements du gouvernement. Les projets annoncés vont des investissements dans les matériaux de batterie tels que ceux réalisés par Umicore, BASF et la coentreprise de GM avec POSCO Chemical; des investissements dans la fabrication de batteries, comme NextStar Energy; et le réoutillage des sites de fabrication automobile pour construire

des véhicules électriques à batterie, comme l'usine d'assemblage de Ford à Oakville, l'usine d'assemblage CAMI de GM et les installations de Stellantis à Brampton et à Windsor.

Parallèlement à la recherche d'investissements étrangers pour établir des chaînes d'approvisionnement nationales de fabrication des batteries, un certain nombre d'organismes fédéraux investissent dans le développement de l'écosystème canadien d'innovation en matière de batteries. Mentionnons le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, qui a financé des chaires de recherche du Canada, comme celle à l'Université Dalhousie qui a été co-fondée par Tesla et qu'occupe le P<sup>r</sup> Jeff Dahn, un innovateur de renommée mondiale. Il s'agit également de financement par Technologies du développement durable Canada, Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada, lequel est destiné à soutenir un large éventail d'entreprises pour qu'elles commercialisent des innovations liées aux batteries, telles que l'approche révolutionnaire de la production de matériel actif pour cathode que Nano One a développée.

Le budget de 2021 a fourni un financement de 9,6 millions de dollars pour créer un centre d'excellence sur les minéraux de batterie critiques au sein de Ressources naturelles Canada et 47,7 millions de dollars pour les efforts fédéraux de recherche et développement (R et D) visant à faire progresser l'expertise en matière de traitement et de raffinage des minéraux critiques et des précurseurs de batteries ainsi que l'ingénierie des matériaux connexes. Le programme de R et D a été initialement mis en place en juillet 2021 par un appel de propositions du gouvernement en matière de R et D sur les minéraux critiques, lequel a été suivi en mai 2022 par un appel de propositions de l'industrie.

Le budget de 2022 prévoit jusqu'à 3,8 milliards de dollars sur huit ans pour la mise en œuvre de la *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques*, qui a été officiellement lancée le 9 décembre 2022. Le financement proposé soutiendrait des chaînes de valeur nationales des minéraux critiques, depuis les activités de géoscience, de R et D et d'exploration jusqu'aux applications de traitement des minéraux, de fabrication de matériaux et de recyclage. Le budget comprend également des fonds pour faire progresser la réconciliation économique et les partenariats mondiaux, dont des allocations ciblées d'au moins 25 millions de dollars provenant du programme de Partenariats pour les ressources naturelles autochtones seront consacrées à la tenue de consultations anticipées et au renforcement des capacités des communautés autochtones en vue d'appuyer leur participation à la Stratégie.

L'objectif de la *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques* est de renforcer la résilience des chaînes de valeur des minéraux critiques pour alimenter l'économie verte et numérique. La Stratégie offre également la possibilité de renforcer les activités liées aux minéraux critiques tout au long de la valeur au Canada et avec des partenaires internationaux partageant les mêmes idées. En complément de la Stratégie, le gouvernement du Canada soutient l'exploration minière au moyen d'un crédit d'impôt non remboursable de 15 % s'appliquant aux dépenses d'exploration minière admissibles, qui a permis aux sociétés d'exploration de lever des fonds propres. En outre, le budget de 2022 proposait la création d'un nouveau crédit d'impôt de 30 % à l'égard de dépenses d'exploration minière ciblant des minéraux critiques (c.-à-d. le nickel, lithium, le cobalt, le graphite, le cuivre, les éléments des terres rares, le vanadium, le tellure, le gallium, le scandium, le titane, le magnésium, le zinc, les métaux du groupe platine ou l'uranium). Le budget proposait également 15 milliards de dollars pour capitaliser le Fonds de croissance du Canada — un nouveau fonds d'investissement gouvernemental qui accélérera l'investissement de capitaux privés dans des projets de décarbonisation et de technologies propres, tout

en favorisant la diversification de l'économie canadienne, en aidant le Canada à atteindre ses objectifs climatiques et en renforçant à la fois la résilience et la capacité économiques du Canada.

À l'heure actuelle, le phosphate ne figure pas sur la liste des 31 minéraux que le Canada juge « critiques ». Cette liste, de même que les éléments de la chaîne de valeur auxquels le gouvernement fédéral accorde la priorité, sera passée en revue et mise à jour tous les trois ans. La nouvelle liste sera dressée en consultation avec des experts des provinces et territoires et de l'industrie. Rappelons que pour être jugé « critique » au Canada,

- un minéral doit être essentiel à la sécurité économique du Canada et menacé de problème d'approvisionnement; ou
- être nécessaire à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; ou
- être une source durable de minéraux critiques particulièrement stratégiques pour nos partenaires et alliés.

### **Recommandation 5**

**Que le gouvernement du Canada — au besoin — poursuive et renforce ses efforts de défense des intérêts des Canadiens aux États-Unis concernant tout crédit d'impôt fédéral potentiel pour les véhicules électriques rechargeables produits aux États-Unis ou d'autres mesures qui pourraient avoir un effet négatif sur les entreprises et les employés canadiens. Ce plaidoyer devrait être mené parallèlement à des efforts similaires de la part des intervenants concernés, y compris les provinces et les territoires du Canada, ainsi que les entreprises et les employés canadiens et leurs représentants. De plus, si les États-Unis ou le Mexique envisagent ou mettent en œuvre des mesures qui pourraient désavantager le secteur canadien des véhicules électriques et les secteurs connexes, le gouvernement devrait envisager de prendre des mesures fermes pour aider les producteurs et les employés canadiens de véhicules électriques et de batteries.**

**Réponse :** Le gouvernement appuie cette recommandation. La défense des intérêts canadiens et le dialogue sont des éléments importants de l'approche qu'adopte le Canada pour résoudre les conflits commerciaux avec les États-Unis. Le gouvernement du Canada a fait ses preuves lorsque des défis se sont présentés par le passé. Pensons notamment à la récente campagne de défense des intérêts canadiens concernant le crédit d'impôt fédéral pour l'achat de véhicules propres aux États-Unis, notamment les véhicules électriques. Cette importante campagne, qui a nécessité une mobilisation à tous les niveaux suivant l'approche « Équipe Canada », a permis de faire en sorte que les véhicules, les batteries et les minéraux critiques provenant du Canada soient admissibles au crédit d'impôt pour véhicule propre des États-Unis — un élément majeur de l'*Inflation Reduction Act* (loi américaine sur la réduction de l'inflation). Le réseau diplomatique du Canada continuera de surveiller les mesures envisagées aux États-Unis ou au Mexique qui pourraient nuire aux entreprises canadiennes et aux travailleurs canadiens, notamment les mesures qui pourraient désavantager le secteur canadien des véhicules électriques et les secteurs connexes. Le gouvernement du Canada n'hésitera pas à défendre les intérêts canadiens, notamment en prenant des mesures énergiques pour soutenir l'industrie et les travailleurs canadiens. Pour faire avancer les intérêts canadiens, le gouvernement du Canada adoptera une approche « Équipe Canada », ce qui implique une collaboration avec, entre autres, les

représentants des provinces et territoires, des municipalités, des entreprises, des associations industrielles et des groupes de travailleurs concernés.

Le Canada reconnaît la nécessité de rester compétitif dans une économie mondiale de plus en plus difficile, où des politiques industrielles affirmées refont surface à l'échelle mondiale. Il est essentiel que le Canada attire et retienne les investissements dans les secteurs clés qui sont nécessaires à la transition vers les industries de l'avenir et, à la lumière de la loi américaine sur la réduction de l'inflation, il est notamment nécessaire de s'assurer que le Canada reste compétitif en Amérique du Nord. C'est pourquoi le gouvernement investit déjà dans l'avenir de l'industrie automobile, car cela permettra non seulement de garantir des emplois, mais aussi de lutter contre les changements climatiques et de bâtir une économie qui fonctionne pour les générations à venir. Rien qu'au cours de l'année dernière, des investissements considérables ont été faits, tels que les plus de 130 millions de dollars qui ont été investis pour aider Honda Canada à réoutiller ses activités de fabrication à Allison, en Ontario, et près de 260 millions de dollars pour aider General Motors du Canada à construire 50 000 véhicules électriques par an d'ici 2025 à Oshawa, en Ontario. Dans l'éventualité où les États-Unis ou le Mexique envisageaient ou mettaient en œuvre d'autres mesures susceptibles de désavantager les secteurs canadiens des véhicules électriques, des batteries et des secteurs connexes, le gouvernement du Canada envisagerait diverses mesures visant à soutenir les producteurs et les travailleurs. Il pourrait se livrer à un plaidoyer soutenu auprès des États-Unis ou du Mexique, faire des investissements supplémentaires dans l'économie à zéro émission nette du Canada ou prendre d'autres mesures pouvant aider à égaliser les chances des travailleurs canadiens en Amérique du Nord.

### **Recommandation 6**

**Que le gouvernement du Canada envisage de prendre des mesures fermes visant à harmoniser les incitatifs fédéraux actuels pour l'achat de véhicules électriques produits au Canada avec les incitatifs comparables offerts aux États-Unis. De plus, le gouvernement du Canada devrait coopérer avec celui des États-Unis pour s'assurer que les incitatifs fédéraux actuels et proposés dans les deux pays pour la fabrication et l'achat de véhicules électriques sont conformes aux exigences de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique et de l'Organisation mondiale du commerce.**

**Réponse :** Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement du Canada continue d'analyser l'incidence que pourrait avoir le crédit d'impôt offert aux États-Unis pour les véhicules électriques sur l'adoption des véhicules zéro émission (VZE) au Canada, notamment les répercussions possibles sur l'offre de véhicules moins polluants au Canada. Les mesures incitatives du gouvernement pour les VZE légers, moyens et lourds ne comportent pas d'exigence quant au site d'assemblage des véhicules. Les fonctionnaires évaluent actuellement comment les exigences s'appliquant au crédit d'impôt américain — telles que les exigences relatives aux minéraux critiques, aux batteries et à l'assemblage en Amérique du Nord — affecteront l'admissibilité des véhicules canadiens à cet incitatif aux États-Unis. Cette analyse faite en coopération contribuera à éclairer la réflexion sur les programmes incitatifs du gouvernement du Canada, notamment en ce qui a trait au respect des obligations du Canada en matière de commerce.

En outre, le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec le gouvernement des États-Unis selon la déclaration commune de Transports Canada et du département des Transports des États-



Unis, ainsi que dans d'autres forums, en vue de trouver des domaines dans lesquels une plus grande collaboration serait possible en matière de VZE.

### **Recommandation 7**

**Que le gouvernement du Canada, dans ses efforts de résoudre le différend commercial actuel sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis, accorde la priorité aux résultats qui répondent à deux objectifs : assurer et améliorer l'accès des producteurs de bois d'œuvre du Canada au marché américain, et restituer les montants des droits antidumping et compensateurs perçus par les États-Unis aux producteurs qui les ont payés. Ces efforts devraient être éclairés par les commentaires d'autres gouvernements du Canada, ainsi que par des entreprises, employés et leurs représentants.**

**Réponse :** Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation et entend résoudre le différend commercial sur le bois d'œuvre avec les États-Unis afin de garantir l'accès au marché américain pour les produits canadiens de bois d'œuvre. Le Canada croit fermement qu'une résolution négociée est la meilleure issue pour toutes les parties concernées. Le Canada a fait part aux États-Unis de sa volonté de trouver une solution durable au différend à plusieurs reprises et à tous les niveaux : par l'intermédiaire de fonctionnaires, de ministres et même du premier ministre.

Les droits que les États-Unis imposent sur le bois d'œuvre résineux sont injustifiés et causent du tort à des travailleurs canadiens et à des collectivités entières. Les droits versés doivent être remboursés sans délai aux exportateurs canadiens de bois d'œuvre résineux. À cette fin, le gouvernement du Canada privilégie une approche d'Équipe Canada et travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, l'industrie, les partenaires autochtones et d'autres intervenants pour faire en sorte d'être prêts à négocier avec les États-Unis un accord mutuellement acceptable et à long terme. De plus, le Canada conteste vigoureusement devant les tribunaux les droits injustes imposés par les États-Unis, et ce, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (chapitre 19), de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (chapitre 10), de même que dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Le Canada a eu gain de cause lors de différends passés, et nous nous attendons à ce qu'il l'emporte à nouveau.

### **Recommandation 8**

**Que le gouvernement du Canada travaille avec ses homologues des provinces et des territoires dans le but de s'assurer que les entreprises du secteur du bois d'œuvre ont accès aux terres où le bois peut être récolté.**

**Réponse :** Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation. Au Canada, les gouvernements des provinces et des territoires sont responsables de la gestion des ressources naturelles, y compris les forêts. Les provinces et les territoires ont compétence sur environ 90 pour 100 des forêts au pays, et ce sont eux qui déterminent quels sont les niveaux de récolte durables. Ils ont le pouvoir exclusif d'élaborer et d'appliquer leur législation, leurs normes et leurs programmes pour favoriser le développement, la conservation et la bonne gestion des ressources forestières. Leurs lois, règlements et politiques gouvernent divers sujets : planification de l'utilisation des terrains, aménagement forestier, consultations publiques, participation des Autochtones, aires protégées, octroi de permis, droits forestiers, etc. Bien

que leurs lois puissent différer, les provinces et les territoires sont tous soucieux d'une gestion durable, reposant sur une approche scientifique robuste.

Quant au gouvernement du Canada, il est responsable du commerce international des produits forestiers ainsi que de la gestion des terres de la Couronne et des parcs fédéraux. Le gouvernement est aussi responsable des relations avec les peuples autochtones et de l'avancement des sciences forestières. La plupart des terres forestières fédérales ne sont pas exploitées. Dans ce contexte, le gouvernement travaille en partenariat avec les provinces et les territoires en vue de stimuler l'innovation, de favoriser des collectivités et des emplois durables, de développer des solutions naturelles en matière de climat, de fournir des données et d'enrichir les connaissances scientifiques afin de favoriser une gestion durable des forêts et de renforcer la résilience des écosystèmes forestiers.

À l'heure actuelle, environ 9,1 pour 100 des droits de tenure au Canada sont détenus par les peuples autochtones — un nombre qui n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie. Le gouvernement du Canada s'efforce d'établir des partenariats avec les gouvernements et les communautés autochtones, de renforcer les relations de nation à nation et de favoriser une plus grande participation des peuples autochtones au secteur forestier.

Les changements climatiques accroissent le risque de perturbations naturelles des forêts, telles que les incendies de forêt et les infestations de parasites, qui peuvent affecter l'approvisionnement en fibres. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a mis en place un réseau stratégique canadien des feux de forêt, qui se concentre sur les priorités de recherche visant à renforcer la capacité du Canada à prévenir les incendies de forêt, à s'y préparer, à y répondre et à s'en remettre.

De même, les recherches menées actuellement par Ressources naturelles Canada sur les ravageurs forestiers portent sur la protection de la santé des plantes et les priorités relatives à la gestion durable des forêts, y compris la santé des forêts urbaines. Le gouvernement du Canada a également contribué à la prévention d'infestations et à l'intervention en cas de risques exceptionnels liés à des infestations de ravageurs. Par exemple, le récent renouvellement de la Stratégie d'intervention précoce contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette prévoit jusqu'à 60,9 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2022-2023 pour prévenir la propagation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Autre exemple, un financement fédéral de 68,4 millions de dollars sur trois ans aide à contrôler, à étudier et à limiter les impacts du dendroctone du pin ponderosa sur les forêts canadiennes.

Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) est un forum de premier plan où les gouvernements de tout le Canada peuvent discuter de la disponibilité et de l'accessibilité du bois. En 2022, les ministres ont approuvé un *cadre de la bioéconomie forestière renouvelé*, qui reconnaît les défis à relever pour avoir accès à un approvisionnement en fibre constant, prévisible et à prix concurrentiel. Ils se sont engagés à mettre en œuvre des mesures réactives, et notamment à créer des cartes de la disponibilité de la biomasse et une modélisation du carbone afin d'accroître l'utilisation et de gérer les coûts. Ces résultats pourraient permettre d'augmenter la valeur par volume de bois récolté.

## **Recommandation 9**

**Que le gouvernement du Canada collabore avec ses homologues des provinces et des territoires, ainsi qu'avec les entreprises, les employés et leurs représentants, dans le but de diversifier à la fois les produits de bois d'œuvre exportés du Canada et les marchés étrangers vers lesquels ils sont exportés. Dans le cadre de ses efforts de diversification, le gouvernement devrait compter sur le réseau de représentants commerciaux du Service des délégués commerciaux situés partout dans le monde. De plus, au moment de négocier de nouveaux accords commerciaux ou de mettre à jour les accords existants, le gouvernement devrait tenir compte du fait que le secteur forestier est un secteur clé du Canada.**

**Réponse :** Le gouvernement appuie cette recommandation. Jusqu'à présent, le gouvernement du Canada a réussi à ouvrir de nouveaux marchés d'exportation et à transformer les marchés traditionnels en vue d'introduire de nouvelles utilisations finales des produits, notamment en augmentant l'acceptation des produits en bois d'ingénierie dans la construction. En partenariat avec l'industrie et avec les autres ordres de gouvernement, le gouvernement du Canada cherche à poursuivre l'adaptation du secteur forestier à un marché de plus en plus mondialisé et soucieux du climat, tout en profitant des nouvelles possibilités, comme la bioéconomie. Par exemple, dans le cadre du Programme de développement des marchés, le gouvernement du Canada a soutenu l'accès au marché et les initiatives de développement du marché pour les produits forestiers canadiens, et la représentation de l'industrie sur le marché au moyen d'un réseau de bureaux à l'étranger. Ce travail diversifié nécessite souvent que des représentants techniques hautement spécialisés se livrent à des activités soutenues sur le marché, et ce afin :

- de faire mieux connaître les produits forestiers canadiens et les systèmes de construction en bois aux acheteurs, aux constructeurs, aux architectes et aux autorités de divers marchés;
- de promouvoir les performances du secteur forestier canadien en vue de régler les questions d'accès au marché et de réglementation susceptibles de limiter le commerce;
- d'encourager l'utilisation de bois canadien dans la construction de bâtiments non traditionnellement en bois — des bâtiments de hauteur moyenne ou non résidentiels, par exemple.

En complément de ces initiatives, le Service des délégués commerciaux (SDC) d'Affaires mondiales Canada apporte son expertise à travers son réseau de représentants commerciaux, afin de mettre en œuvre une stratégie des plus spécialisées et des plus efficaces pour la promotion des produits forestiers canadiens à l'étranger. Ce travail vient également compléter le soutien diversifié qu'apportent d'autres organismes fédéraux, comme le Conseil national de recherche du Canada, Exportation et développement Canada et les agences de développement régional, de même que les provinces. Le gouvernement du Canada accepte la recommandation de mobiliser le SDC en vue de diversifier les marchés d'exportation pour les produits de bois d'œuvre résineux canadiens. Le SDC compte environ 14 postes équivalents temps complet répartis dans 40 missions situées dans le monde entier, qui s'occupent du dossier de l'exportation des produits forestiers.

Affaires mondiales Canada aide directement les innovateurs du domaine des produits forestiers à trouver des partenaires technologiques, des investisseurs étrangers et de nouveaux débouchés pour leurs produits forestiers de nouvelle génération dans le cadre de deux volets du programme CanExport : CanExport PME et CanExport Innovation. Les efforts déployés conjointement avec les petites et

moyennes entreprises (PME) innovantes donnent des résultats prometteurs; en effet, le marché des bioproduits à base de bois est en plein essor dans une multitude d'applications non conventionnelles de différents secteurs, tels que l'automobile, la chimie, l'alimentation, les cosmétiques et la médecine. Depuis 2016, ce sont 56 projets qui ont reçu un appui financier de CanExport PME, la contribution versée dans le cadre de ce volet totalisant 1 642 640 dollars en date du 12 août 2022.

Dans le cadre du volet CanExport Innovation, le SDC a prêté assistance à des organismes forestiers canadiens, dont FP-Innovations et Bioindustrial Innovation Canada, pour qu'ils explorent des possibilités de partenariat en innovation en Europe et en Asie pour de nouveaux bioproduits à base de bois. Depuis 2018-2019, CanExport Innovation a fourni un financement total de 49 417,75 dollars.

Dans toutes les négociations commerciales auxquelles participera le Canada, le gouvernement du Canada continuera à donner la priorité aux secteurs présentant un grand intérêt pour le Canada en matière d'exportation, y compris le secteur forestier.

### **Recommandation 10**

**Que le gouvernement du Canada évalue régulièrement si la législation proposée dans les pays qui sont des partenaires commerciaux, y compris pour les produits du bois d'œuvre, est conforme aux obligations commerciales de ces pays à l'égard du Canada.**

**Réponse :** Le gouvernement appuie cette recommandation. Les accords commerciaux font partie intégrante de la compétitivité économique du Canada sur la scène mondiale. Le vaste réseau d'accords commerciaux auxquels le Canada est partie comprend actuellement 15 accords de libre-échange (ALE) avec 51 pays, qui représentent 61 pour 100 du PIB mondial. Ces accords procurent aux entreprises canadiennes un accès privilégié à divers marchés partout dans le monde, facilitent le développement de chaînes d'approvisionnement diversifiées et résilientes et contribuent à l'établissement d'un système commercial transparent et prévisible fondé sur des règles. De plus, le Canada est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui fixe les règles régissant le commerce entre ses 164 membres, et cosignataire d'un certain nombre d'accords multilatéraux, s'appliquant à un sous-ensemble de membres de l'OMC qui ont accepté des obligations commerciales dans un domaine précis.

Le gouvernement du Canada surveille continuellement les lois, les règlements et les mesures proposées de nos partenaires commerciaux afin d'évaluer tout impact potentiel de ceux-ci sur les intérêts économiques du Canada et de déterminer s'ils sont conformes aux obligations commerciales internationales applicables, y compris en ce qui concerne les produits de bois d'œuvre. Le réseau du gouvernement du Canada, qui compte plus de 260 bureaux dans 150 pays (notamment des ambassades, des hauts-commissariats, des consulats et des bureaux commerciaux) est d'une aide précieuse pour la collecte de ces renseignements de première importance.

En outre, l'OMC et nos ALE comportent des exigences de notification, qui obligent nos partenaires commerciaux à nous informer au préalable de la mise en œuvre de toute mesure susceptible d'avoir une incidence sur le commerce. Le Canada bénéficie également de mécanismes intégrés dans les accords, qui facilitent l'échange d'informations avec nos partenaires d'ALE sur toute question ou tout sujet de préoccupation relatif à la politique commerciale dont l'une des parties souhaite discuter. Il s'agit notamment des réunions régulières des organes de surveillance administrative des ALE et de divers

comités spécialisés axés sur des domaines particuliers du commerce. L'OMC propose des forums tels que des conseils, des comités et un mécanisme d'examen des politiques commerciales, dans le cadre desquels les membres peuvent surveiller les politiques et mesures commerciales adoptées par les pays membres et demander des éclaircissements sur celles ayant une incidence sur le commerce. Le Canada a depuis longtemps pour politique de participer aux examens des politiques commerciales de tous les pays membres de l'OMC.

Les entreprises canadiennes peuvent signaler les pratiques et les règlements discriminatoires qu'emploient les partenaires commerciaux du Canada en écrivant à Affaires mondiales Canada à une adresse courriel à cet effet et en passant par la page Web « signalez-nous un obstacle au commerce » du ministère.

Lorsque la surveillance fait apparaître un problème potentiel, Affaires mondiales Canada collabore avec des experts de l'ensemble du gouvernement du Canada, des provinces et territoires, ainsi qu'avec les parties prenantes, les industries et les associations commerciales concernées afin de faire enquête et de mieux comprendre la situation, puis le ministère entre en contact avec le partenaire commercial pour tenter de résoudre le problème.

### **Recommandation 11**

**Que le gouvernement du Canada fasse des investissements substantiels dans les infrastructures existantes et nouvelles pour soutenir le transport efficace et rentable des produits du bois d'œuvre du Canada vers les marchés étrangers. De plus, le gouvernement devrait mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la capacité des entreprises à répondre à la demande mondiale de produits de bois d'œuvre en provenance du Canada de façon opportune et concurrentielle.**

**Réponse :** Le gouvernement appuie la recommandation du Comité. En ce qui concerne les investissements dans les infrastructures existantes et dans de nouvelles infrastructures en vue de faciliter le transport des produits de bois d'œuvre canadiens, le gouvernement continue d'investir dans l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement du transport par l'intermédiaire du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) afin d'assurer une circulation fluide des biens et des personnes au Canada et avec les partenaires commerciaux du pays. Lancé en 2017 et doté de 4,6 milliards de dollars, ce fonds fédéral aide à financer des projets d'infrastructure au Canada qui ont pour but, entre autres choses, d'améliorer la circulation des biens et des personnes au Canada, d'accroître les échanges commerciaux à partir et vers le Canada, d'aider le réseau de transport à résister aux répercussions des changements climatiques et de mieux s'adapter aux nouvelles technologies et à l'innovation. Les partenaires industriels, tels que les entreprises impliquées dans le transport du bois d'œuvre résineux du Canada vers les marchés étrangers, peuvent demander du financement dans le cadre du FNCC. En date de décembre 2022, le programme avait ciblé 2,8 milliards de dollars en financement fédéral dans plus de 130 projets, générant ainsi des investissements totalisant 5,9 milliards de dollars dans les corridors commerciaux et les portes d'entrée du Canada.

De plus, l'énoncé économique de l'automne 2022 souligne que le gouvernement demeure résolu à présenter une stratégie nationale des chaînes d'approvisionnement, d'autres renseignements devant être annoncés dans le budget de 2023. La stratégie viendra compléter et mettre à profit les

investissements faits par l'intermédiaire du FNCC, afin d'améliorer l'efficacité et la résilience de la chaîne d'approvisionnement du transport au Canada.

En ce qui concerne la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la capacité des entreprises à répondre à la demande mondiale de produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada de façon opportune et concurrentielle, le gouvernement continuera de travailler à l'augmentation et à la diversification des possibilités de marché au-delà des frontières du Canada. Par exemple, dans le cadre de son Programme de développement des marchés, le gouvernement du Canada a aidé financièrement des initiatives de développement du marché et des activités de représentation de l'industrie sur le marché pour les produits forestiers canadiens au moyen d'un réseau de bureau à l'étranger. Dans le cadre de ce travail, le gouvernement a financé des recherches et des formations techniques approfondies ainsi que d'autres activités d'accès au marché et de développement des marchés à l'appui des codes et des normes afin de faciliter l'utilisation croissante des produits du bois sur les marchés de la construction au pays et à l'étranger.

En outre, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre de la Classification nationale des professions (CNP) 2021 pour les programmes d'immigration gérés dans le cadre du processus de demande et d'admissibilité « Entrée express », ce qui devrait contribuer à améliorer la capacité des entreprises à répondre à la demande mondiale en produits forestiers en temps opportun. L'utilisation des nouvelles catégories de la CNP permettra au Canada d'attirer des talents étrangers dans des secteurs à forte demande comme le transport. Parmi les 16 professions désormais ciblées par Entrée express figurent les conducteurs/conductrices de camions de transport, ce qui contribuera à remédier à la pénurie de main-d'œuvre qui touche l'industrie canadienne, y compris dans le secteur forestier.